

# Projet Educatif De Territoire (PEDT)



# SOMMAIRE

	Page
I. <b>Préambule</b>	3
II. <b>Situation géographique et démographique de la Commune</b>	4
III. <b>Equipement de la Commune</b>	4
IV. <b>Les acteurs du PEDT</b>	5
V. <b>Mise en place du PEDT</b>	6
1) Le comité de pilotage	6
2) Descriptif	6
3) Les temps périscolaires	7
4) Les activités	7
5) Les objectifs	8
6) Taux d'encadrements	8
7) Journée type	9
8) L'encadrement	10
VI. <b>Les différents acteurs et leurs rôles</b>	11
1) Le coordonateur	11
2) Les directeurs et directrices des ALSH	11
3) Les animateurs	12
4) Les intervenants associatifs	12
VII. <b>Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la Commune</b>	13
1) Le projet éducatif	13
2) Les objectifs pédagogiques	13
3) L'accès à la culture	14
VIII. <b>Moyens mis en œuvre pour le fonctionnement des TAP</b>	14
1) Les locaux	14
2) Descriptif des activités	15
- L'atelier motricité	15
- Les ateliers découverte musicale chant	15
- Les ateliers peinture	15
- Les ateliers d'art créatifs	15
- Les ateliers de danse/expression corporelle	15
- Les ateliers sportifs	16
- Les ateliers jeux de sociétés	16
- Les ateliers bibliothèque/contes	16
- Les ateliers libres	16
3) Le matériel	16
4) Modalités de mise en place et d'inscription aux activités	17
IX. <b>Evaluation</b>	17
- Evaluation intermédiaire semestrielle	18
- Evaluation annuelle	18
- Evaluation de la population	18
X. <b>Signataires</b>	19
XI. <b>Annexes</b>	20

# I. Préambule

La Municipalité a souhaité rendre effective la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) à partir du 1<sup>er</sup> jour de la rentrée scolaire, soit le 5 septembre 2015.

Une coordination générale : Mise en place d'un Comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre et l'évolution du PEDT (projet éducatif de territoire).

## 1) Principes et objectifs

L'objectif premier de la réforme des rythmes scolaires est de « mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire ». (Décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013). Ainsi le cadre national d'organisation des temps scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires est modifié pour atteindre cet objectif.

La commune devient un partenaire nécessaire à la réussite de cette réforme, notamment par l'établissement d'un Projet Educatif Territorial (PEDT), résultat d'une concertation (élément essentiel et incontournable) autour des questions éducatives, entre les différents acteurs.

## 2) Les temps annuels / Les temps hebdomadaires / Les types de dérogation

### **Annuellement :**

- . Le temps annuel d'heures d'école reste inchangé, soit 864 heures sur 36 semaines.
- . Passage de 144 à 180 jours d'école sur l'année.
- . 2 semaines de vacances toutes les 7 semaines d'école.

### **Les obligations dans l'organisation hebdomadaire.**

- . 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées (principe intangible)
- . L'augmentation du nombre de demi-journées peu permettre d'alléger la durée journalière de la classe selon les principes règlementaires suivants :

- 5 h 30 au plus par jour pour une journée
- 3 h 30 au plus pour une demi-journée
- La pause méridienne doit être au minimum de 1h 30
- 3 heures supplémentaires de temps d'activité périscolaire par semaine durant lesquelles peuvent être effectuées : les Activités Pédagogiques Complémentaires conduites par les enseignants (soit 36 h par an et par enseignant).

Cette réforme est donc l'occasion de revenir sur les différents temps de l'enfant.

### **Retour sur quelques notions : les différents temps**

- ❖ Les temps scolaires / les temps d'enseignement : temps de classe sous la responsabilité de l'Éducation Nationale.
- ❖ Les temps périscolaires : heures qui précèdent ou suivent immédiatement la classe sous la responsabilité des familles ou du Maire (ou Président si la compétence a été transférée à l'intercommunalité), ou d'un organisme privé.
- ❖ Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : introduites par la réforme, s'inscrivent dans les temps périscolaires.
- ❖ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : Ce temps se fait sur le temps périscolaire, il est sous la responsabilité de l'enseignant et concerne un nombre restreint d'enfants. Ces APC peuvent être dispensées dans le même temps que les TAP.
- ❖ Les temps extrascolaires : il s'agit des temps d'activités qui se déroulent en soirée, le mercredi après-midi après la classe, le samedi, parfois le dimanche et durant les vacances scolaires, sous la responsabilité des parents, parfois du Maire ou Président (ex : école municipale de musique) ou d'un organisateur privé.

## II. Situation géographique et démographique de la Commune

La Commune compte actuellement 6190 habitants, elle est située entre Marseille et Aubagne, près de l'Autoroute A50. La Penne-sur-Huveaune est située sur l'ancien chemin conduisant à Cassis (aujourd'hui *boulevard Jean-Jacques-Rousseau*) désormais fermé à la circulation par les installations militaires du Camp de Carpiagne.

La commune et la ville sont traversées par l'Huveaune, fleuve de 48,4 km qui se jette dans la Méditerranée à Marseille.

La Penne-sur-Huveaune est « coupée » en deux par une petite chaîne montagneuse culminant à 134 mètres d'altitude. Elle fait office de séparation entre tout le côté du boulevard Jean-Jacques-Rousseau et le boulevard Voltaire.

Elle possède également un morceau du massif de Saint-Cyr, dont les plus hauts sommets de la commune sont la Candolle (404 mètres) et le Télégraphe (311 mètres).

## III. Equipements de la Commune

Le complexe sportif municipal Germain-Camoin,

- Gymnase de la Colombe
- 1 salle de réunion,
- 3 Terrains stabilisés,
- 1 Terrain pelousé,
- Aires extérieur goudronné,
- 4 terrains de tennis,
- 1 salle d'animation,
- Etc.

De trois groupes scolaires primaire et maternelle :

- *Beausoleil*,
- *Pierre Brossolette*,
- Jacques-Prévert.

La Commune dispose également :

- De plateaux sportifs de proximités, et « city stades » répartis sur la commune,
- d'une médiathèque (Pablo-Neruda),
- d'une salle de spectacles,
- d'un cinéma municipal,
- d'un centre culturel,
- d'une galerie du Pennelus pour expositions,
- d'une salle foyer-loisirs Charles-Grisoni pour le 3<sup>e</sup> âge,
- d'un ACM « *La Farandole* »,
- *d'une maison des Associations et de 52 associations*. Elle ne dispose plus de gendarmerie, ni de commissariat de police nationale depuis sa fermeture en 2012.

## IV. Les acteurs du PEDT

Porteur du projet : Commune De La Penne Sur Huveaune

Date de présentation du projet : Janvier 2015

Nom du correspondant :

Vannina Schembri-Paganini  
Conseillère Technique et Pédagogique  
DDCS-pôle Jeunesse  
66A rue Saint Sébastien  
13006 Marseille  
04.86.94.70.07/06.32.00.29.04

Territoire concerné : La Commune De La Penne Sur Huveaune

Nombre d'établissements scolaires concernés :

Trois établissements publics sont concernés par le PEDT

	PRIMAIRE		MATERNELLE	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Ecole Pierre Brossolette	5	116	3	77
Ecole Jacques Prévert	5	108	3	79
Ecole Beausoleil	6	144	3	85

Durée du PEDT : 3 ans

## V. Mise en place du PEDT

### 1) Le comité de pilotage

Le PEDT a vocation à regrouper l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels de l'animation, élus, enseignants, parents d'élèves, associations, inspecteur de l'éducation Nationale, personnels municipaux des différents services...) concourant à l'organisation des temps scolaires et périscolaires dans un comité de pilotage mis en place par la municipalité dont le coordonnateur en assure le fonctionnement sous la responsabilité du Maire.

Le comité de pilotage est composé d'une adjointe au Maire chargée de la mise en place des rythmes scolaires, des élus en charge de la politique enfance et scolaire, de l'inspecteur d'académie, des enseignants des trois groupes scolaires, des personnels municipaux concernés, des parents d'élèves siégeant au conseil d'école, des représentants d'associations.

Le comité de pilotage se réunira trois fois pendant l'année scolaire.

### 2) Descriptif

L'article L551-1 du code de l'éducation précise que « le projet éducatif territorial » vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P) ont pour mission de recevoir les enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les groupes scolaires (préalablement inscrits en Mairie) :

- Beausoleil,
- Jacques Prévert,
- Pierre Brossolette

L'organisation des activités (types d'activités, durée, horaire...) est déterminée prioritairement par l'intérêt des enfants et sur une semaine type.

Les T.A.P sont positionnés de la manière suivante :

École Élémentaire	École Maternelle
Vendredi 13h30 à 16h30	Vendredi 13h30 à 16h30

### **3) Les temps périscolaires et extrascolaires sur la commune.**

\*Les temps périscolaires :

- les vendredis de 13h30 à 16h30 (TAP),
- les accueils périscolaires : avant la classe 7h30-8h30, temps du midi 11h30-13h30, après la classe 16h30-17h30,
- les mercredis de 11h30 à 17h30,

\*Les temps extrascolaires :

- Durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.
- De 14h30 à 18h00 les samedis.

### **4) Les activités**

Les valeurs éducatives qui président à la mise en œuvre des activités, ont été définies et explicitées conjointement par les partenaires (Comité de pilotage) en préalable à la réflexion sur les activités.

Ces valeurs fondent le « vivre ensemble » et prennent en compte les dimensions de lutte contre les inégalités et les discriminations ainsi que les situations de difficulté ou d'échec scolaire.

Les TAP sont accessibles à tous, les enfants à particularités ou Handicap seront intégrés.

Les activités proposées favorisent le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. Elles doivent respecter les rythmes de vie des enfants, garantir leur sécurité physique et affective, faciliter leur socialisation et leur permettre de se construire en tant que citoyen.

La participation des enfants au choix et à l'organisation des activités doit être recherchée afin de leur permettre d'être acteurs de leur temps de loisirs.

L'organisation des activités (types d'activités, durée, horaires) est mise en place après une analyse faite par les acteurs de la commune : service jeunesse, ACM Léo Lagrange, élus, ATSEM, enseignant ainsi que des attentes et des besoins exprimés par les enfants et les familles et des principales ressources (inventaire de l'offre locale d'activités dans les champs culturel, artistique, sportif, etc...) en garantissant dans toute la mesure du possible la recherche de la diversité et la complémentarité des propositions.

Cet accueil permet aux enfants de partager des activités après la classe. Elles sont toutes encadrées et guidées par du personnel qualifié :

- Atelier de danse (hip hop),
- Atelier d'écriture,
- Activités sportives (tennis, rugby, judo, football, tir à l'arc),
- Jeux collectifs,
- Atelier éveil musical,
- Atelier de motricité,
- Atelier créatif et manuel (art plastique, art récup),
- Atelier lecteur (médiathèque),
- Atelier « ludothèque » pris en charge par l'animateur « ludothèque », dans ce cas les enfants pourront choisir entre différentes activités proposées par ce dernier.

## **5) Les objectifs**

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant par la découverte d'espaces de création et d'expression complémentaires à ceux de l'école et de la famille.
- Apprendre à se confronter à la différence, surmonter ses appréhensions,
- Etablir des rapports privilégiés (avec les adultes) différents de ceux établis lors du temps scolaire,
- Permettre la poursuite de la socialisation des enfants,
- Permettre à l'enfant de découvrir différentes activités tout au long de l'année,
- Faire de ce temps périscolaire un temps éducatif pleinement reconnu.

## **6) Taux d'encadrement**

Dans le cadre des TAP l'encadrement est organisé comme suit : au maximum 1 adulte pour 18 enfants en primaire, 1 adulte pour 14 enfants en maternelle le choix est de bénéficier de la dérogation concernant ces nouveaux temps.

Remarque : la municipalité se réserve la possibilité de faire appel à des intervenants extérieurs ponctuels. Cependant, afin de proposer des activités de qualité, la qualification sera privilégiée dans tous les domaines d'intervention. Ainsi la règle des 50% de diplômés (dont le directeur), 30% de stagiaires, 20% de non diplômés à ne pas dépasser restera la préoccupation de la municipalité lors des recrutements des intervenants.

## 7) Journée type

### ACM Beausoleil:

MATERNELLE		
SECTIONS	PS	MS
ACTIVITÉS	SIESTE	TEMPS CALME
	LUDOTHÈQUE	LUDOTHÈQUE
	JEUX EXTÉRIEURS	

PRIMAIRE			
SECTIONS	GS – CP	CE1 – CE2	CM1 – CM2
ACTIVITÉS	LUDOTHÈQUE	FOOT-BALL	LUDOTHÈQUE
	BABY-GYM	ACTIVITÉS MANUELLE	TENNIS
	CÉRAMIQUE		JUDO
	JEUX COLLECTIFS		

- 6 intervenants issus du milieu associatifs de la Commune (ou autre partenaires),
- 6 animateurs et animatrices BAFA complet,
- 2 ATSEM CAP petite enfance employées Mairie.

### ACM Jacques Prévert :

MATERNELLE		
SECTIONS	PS	MS
ACTIVITÉS	SIESTE	TEMPS CALME/MÉDIATHÈQUE
	JEUX DE BALLONS	ACTIVITÉS MANUELLE
		JEUX EXTÉRIEUR

PRIMAIRE			
SECTIONS	GS – CP	CE1 – CE2	CM1 – CM2
ACTIVITÉS	ACTIVITÉS MANUELLE	RUGBY	RUGBY
	LUDOTHÈQUE	ACTIVITÉS ARTISTIQUE	HIP HOP
	FOOT-BALL		
	ACTIVITÉS MANUELLE		

- 4 intervenants diplômés issus du milieu associatif,
- 5 animateurs et animatrices BAFA complet employés Mairie,
- 2 ATSEM CAP petite enfance employées Mairie.

**ACM Pierre Brossolette :**

MATERNELLE		
SECTIONS	PS	MS
ACTIVITÉS	SIESTE	TEMPS CALME
	MOTRICITÉ	MOTRICITÉ
		ACTIVITÉS MANUELLE

PRIMAIRE			
SECTIONS	GS – CP	CE1 – CE2	CM1 – CM2
ACTIVITÉS	JEUX COLLECTIFS	TIR A L'ARC	CHANT
	ACTIVITÉS MANUELLE	ACTIVITÉS MANUELLE	JEUX INTERIEUR
	LUDOTHÈQUE		

- 2 intervenants diplômés issus du milieu associatif,
- 7 animateurs et animatrices BAFA complet employés Mairie,
- 1 ATSEM BAFA complet et employée Mairie

Tous les animateurs sont diplômés :

- BAFA, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs,
- BPJEPS, ou BEATEP Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport,
- CQP, Certificat de Qualification Professionnel,
- DEJEPS, Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation et du Sport,
- CAP petite enfance, Certificat d'Aptitude Professionnelle.

### 8) L'encadrement

Le dispositif concerne les trois écoles. Une charte de l'intervenant précise les droits et les devoirs de chacun (Voir annexe).

Une directrice titulaire du diplôme BPJEPS avec option de direction ou équivalent ou en formation.

Des animateurs et du personnel communal diplômés : BAFA, CAP petite enfance, ATSEM et des animateurs titulaires de l'AFPS.

Dans un souci de mutualisation, les intervenants et animateurs sont amenés selon les cycles et selon leurs spécificités à œuvrer dans les différents ALSH.

Les équipes fonctionnent en s'appuyant sur un document prévisionnel d'organisation et de planification des activités tout au long des cycles en fonction des enfants inscrits.

L'ensemble de l'encadrement veille au bon déroulement des activités.

## **VI. Les différents acteurs et leurs rôles**

### **1) Le coordonnateur**

- Recueil des données d'évaluation et mise en place des plans d'amélioration,
- Recrutement et formation des intervenants et bénévoles,
- Organisation technique de la mise en œuvre du projet,
- Garant de la co-construction du projet,
- Interface entre les acteurs de terrain, les élus et le comité de pilotage,
- Garant de la poursuite des objectifs généraux,
- Participe au recrutement des intervenants,
- Assure la gestion financière,
- Assure le lien avec les enseignants.
- Dossier DDCS (déclaration), CAF dossier ASRE, (aide spécifique Rythmes Educatifs) en lien avec la fédération Léo Lagrange

### **2) Les directeurs et directrices des ACM**

- Encadrer l'équipe d'animation,
- Garante de la sécurité physique des enfants et des encadrants,
- Mettre en place des temps de réunion avec son équipe afin d'échanger, dialoguer, informer, résoudre les problèmes rencontrés,
- Établir avec les intervenants un projet d'animation,

- Être présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs, les enfants et le corps enseignant,
- Réorganiser les ateliers en cas d'absences imprévues,
- Informer et transmettre aux enseignants et à la municipalité (via le coordonnateur) les problèmes rencontrés lors des TAP,
- Prendre en compte les remarques justifiées des enseignants/animateurs/parents et les faire remonter auprès de la municipalité (coordonnateurs),
- Faire le point sur le matériel afin que les achats puissent être anticipés tout en respectant les contraintes budgétaires établies (en lien avec la coordination),
- Relation avec les enseignants,
- Assure les réunions de préparation,
- Met en place des plannings d'activités.

Un bilan semestriel sera à prévoir avec le coordonnateur, la municipalité, les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin de permettre des ajustements des TAP.

### **3) Les animateurs**

- Être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Savoir accepter le refus ; solliciter sans forcer,
- Être force de propositions et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas,
- Permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation,
- Adapter les activités à l'âge de l'enfant,
- Gérer complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement,
- Respecter les enfants en tant qu'individus à part entière,
- Faire part à la directrice des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes),
- Participe aux réunions de préparation.

### **4) Les intervenants associatifs**

- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités,
- Sécurité physique, affective, morale des enfants à leur charge.

- Respecter les horaires de travail,
- Prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif,
- Être responsable des actions qu'ils mènent,
- Respecter le matériel qui leur est confié.

## **VII. Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la Commune**

### **1) Le projet éducatif**

« Appréhender l'enfant au travers de tous ces différents temps : scolaire, loisir, sportif, culturel, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs »

L'épanouissement personnel de l'enfant et l'apprentissage du « vivre ensemble » sont les deux fils conducteurs du projet éducatif de la municipalité.

Pour cela, la Commune souhaite proposer des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité (épanouissement personnel) mais aussi l'écoute, le respect, l'apprentissage des différences (le « vivre ensemble »).

### **2) Les objectifs pédagogiques**

Le PEDT exprime la volonté de la municipalité en matière de politique en direction des enfants, elle s'articule autour des problématiques fortes :

- Permettre à l'enfant de s'épanouir afin de devenir un adulte autonome,
- Promouvoir l'accès à tous à des activités diverses et enrichissantes,
- Développer les valeurs de solidarité, de respect, de tolérance, de « vivre ensemble »,
- Ouvrir à l'apprentissage et développer des activités innovantes, éco-citoyennes, environnementales.

Les TAP reposent sur des activités ludiques qui ne relèvent pas des enseignements scolaires. La Commune souhaite continuer la concertation mise en place dès le début des rythmes scolaires avec l'ensemble des enseignants des trois groupes scolaires ainsi qu'avec les représentants des parents d'élèves.

En effet les deux fils conducteurs du projet éducatif de la Municipalité reposent sur la volonté de créer une complémentarité et une cohérence entre les différentes instances de socialisation des enfants (parents/école).

En ce qui concerne l'épanouissement personnel de l'enfant, les TAP axeront leurs actions sur le développement de l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.

### 3) L'accès à la culture

L'expression, le langage verbal (oral/écrit) et non verbal (langage par le corps, par la photo, par la musique...).

L'éducation à l'environnement et au développement.

La découverte du monde.

En ce qui concerne le « vivre ensemble », toutes les activités proposées lors des TAP chercheront à développer chez l'enfant des « savoir être » indispensables à l'intégration dans le groupe et de façon plus large dans la société. Ainsi chaque activité proposée reposera sur le respect des individus (dialogue), la cohésion, le respect des consignes.

## VIII. Moyens mis en œuvre pour le fonctionnement des TAP

### 1) Les locaux

ÉCOLE MATERNELLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Salle de parcours de motricité	Bibliothèque
Salle de restauration	Salles Informatiques
Dortoirs	La Cour
Bibliothèque	Le préau
La cour, avec possibilité de mettre en place un lopin de jardin	Salle de classe
Salle de classe	
COMPLEXE SPORTIF GERMAIN-CAMOIN	
	Salles multisports
	Dojo
	Salles annexes
	Terrains extérieurs
LE SERVICE CULTUREL	
	Salle de danse
	Salle de musique
LA MÉDIATHÈQUE	
LA FARANDOLE	

## **2) Descriptif des activités**

### **➤ L'atelier motricité (maternelle)**

Prendre confiance en soi et faire confiance aux autres. Communiquer par le regard, le toucher et le mouvement. Maîtriser l'espace et le mouvement :

- L'équilibre : évoluer sur des plans inclinés ou instables, maîtriser l'espace et le relief,
- Le jonglage : jouer avec des balles, des foulards, des anneaux, des bâtons. Maîtriser et coordonner ses gestes. Apprendre à jongler à deux,
- Les pyramides humaines : trouver une position d'équilibre à plusieurs, établir des relations de confiance avec les autres, construire ensemble,
- L'expression corporelle : mimer, grimacer, marcher, courir, sauter, voler...Exprimer des actions ou des émotions sans utiliser le langage.

### **➤ Les ateliers découverte musicale chant**

Découverte des différentes familles d'instruments, découverte des ressources de la voix, fabrication d'instruments de musique avec de la récupération, travailler sur les rythmes/invention de chanson :

- Travail sur le rythme,
- Travail sur la mélodie,
- Travail de création musicale et fabrication d'instruments (rythme + mélodie),
- Travail de la voix (maintien, hauteur, force).

### **➤ Les ateliers peinture**

Permettre l'ouverture d'esprit et la curiosité des enfants en les amenant à s'investir, se questionner, s'intéresser, découvrir, manipuler, imaginer, créer autour de réalisation visuelle. Par exemple travail sur des panneaux en bois en vue d'embellir les écoles.

### **➤ Atelier art créatifs**

Différentes pratiques sont possibles dans le but d'acquérir de nouvelles techniques, de créer individuellement et ensemble, d'échanger, de partager, de se familiariser avec des techniques tout en cultivant imagination et expression :

- Moulage/sculpture,
- Prise d'empreinte,
- Photographie,
- Dessin,
- Création d'objet.

➤ **Atelier danse/expression corporelle**

Travail sur l'équilibre, le rythme, la latéralisation, le mouvement dans l'espace, l'expression corporelle, la mémoire, l'écoute, l'histoire de la danse, l'interprétation et la créativité.

➤ **Ateliers sportifs**

Découverte de sports, établissement de consignes, respect des règles, développement motricité, confiance en soi :

- Tennis,
- Rugby,
- Football,
- Baby gym,
- Jeux sportifs,
- Tir à l'arc,
- Judo.

➤ **Atelier jeux de sociétés**

Fabriquer, créer, découvrir des nouveaux jeux de société, favoriser l'envie de jouer (échec, jeux en bois...).

➤ **Atelier bibliothèque/conte**

Favoriser l'imagination, la créativité, l'envie de lire et de rechercher à travers le livre voire même de devenir auteur de son propre conte (dessins, collages d'images, écriture en fonction du public concernés).

➤ **Atelier libre**

Cet atelier permet de répondre à d'éventuelles absences d'animateurs et pourra être pris en charge par la directrice. Il peut également être mis en place pour proposer un espace de liberté aux enfants qui « souhaitent pouvoir ne rien faire » pour des raisons de fatigues physiques, intellectuelles, émotionnelles :

- Bibliothèque, lecture individuelle ou accompagnée,
- Jeux de société libres,
- Echange de paroles accompagné autour d'une thématique (ex. raconte-moi ton dernier voyage/livre, ton film, ton loisir préféré...).

### **3) Le matériel**

L'équipement sportif du Complexe Germain-Camoin, les bibliothèques des écoles, apport des livres de la médiathèque municipale.

Chaque intervenant devra lister au préalable le matériel nécessaire à l'activité en collaboration avec la directrice (un budget est alloué aux achats de matériel pour l'aménagement des TAP).

#### **4) Modalités de mise en place et d'inscription aux activités**

Ces activités ne sont pas obligatoires mais gratuites. La participation est soumise à une inscription en Mairie.

Une note d'information a été transmise aux parents avant la fin de l'année scolaire 2013/2014.

L'inscription de l'enfant est faite sur une fiche transmise par la Mairie pour une période d'un cycle, que les parents doivent remplir et signer.

Une fiche d'autorisation de récupération de l'enfant par une personne autre que le responsable légal est également à remplir par les parents.

Un « contrat d'engagement » est signé par les parents afin qu'ils s'engagent à venir récupérer leurs enfants aux horaires de fin d'activités du TAP.

Pièces à fournir par les familles :

- Fiche d'inscription à compléter,
- Fiche autorisation de filmer et photographier l'enfant,
- Règlement à signer,
- Fiche sanitaire à compléter.

En effet, la qualité des ateliers n'est possible que s'il y a respect du travail effectué par les intervenants ainsi que la régularité de présence des enfants.

Ces mêmes intervenants auront en leur possession une feuille d'appel pour chaque atelier avec noms, prénoms et PAI (Protocole d'Aide Médicalisée) si l'enfant est concerné ainsi qu'une fiche sanitaire de transmission (demande des parents, problèmes survenus).

## **IX. Évaluation**

Pour l'année scolaire 2014/2015, la ville de La Penne Sur Huveaune a pris la décision d'adopter un PEDT transitoire afin :

- D'organiser la réforme des temps scolaires,
- De mettre en place des TAP expérimentaux qui seront/devront être réévalués dès le premier semestre puis en fin d'année scolaire 2015 afin de permettre des réajustements pour l'année 2015/2016.

### **➤ Évaluation intermédiaire trimestrielle**

Le coordonnateur en concertation avec les directrices de chaque ACM devra mettre en place une rencontre avec les équipes d'intervenants, les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves afin d'identifier les points d'améliorations des TAP. Des ajustements ponctuels pourront ainsi être faits.

Cependant l'organisation globale de l'aménagement du TAP ne sera pas radicalement remise en question dès cette évaluation intermédiaire mais permettra de reconsidérer l'organisation pour l'année 2015/2016. En effet, il ne sera pas toujours possible de répondre immédiatement aux demandes relevant des parties prenantes (enseignants, école, municipalité, enfants).

Evaluation après chaque période auprès des enfants.

➤ **Évaluation annuelle**

À définir lors de la première évaluation trimestrielle.

➤ **Évaluation par la population**

Un questionnaire de satisfaction sera remis aux parents et enfants à la fin de l'année scolaire pour recenser les avis de chacun afin d'apporter des améliorations, si besoin est, pour la rentrée scolaire 2015/2016.

## X. Signataires

**Le Préfet de la région PACA**

Mr.....

L'Inspecteur Académique-Directeur des Services de l'Education Nationale

Mr.....

Directeur général CAF 13 -Administrateur Provisoire CAF 13

Mr.....

Le Maire de la Ville de La Penne Sur Huveaune

Mr Pierre MINGAUD

